

ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΕΙΟ ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ
ΔΙΑΤΜΗΜΑΤΙΚΟ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑ ΜΕΤΑΠΤΥΧΙΑΚΩΝ
ΣΠΟΥΔΩΝ ΔΙΕΡΜΗΝΕΙΑΣ ΚΑΙ ΜΕΤΑΦΡΑΣΗΣ -
ΚΑΤΕΥΘΥΝΣΗ ΜΕΤΑΦΡΑΣΗΣ

ΕΙΣΑΓΩΓΙΚΕΣ ΕΞΕΤΑΣΕΙΣ ΓΙΑ ΤΗ ΓΑΛΛΙΚΗ ΓΛΩΣΣΑ

- Μεταφράστε το παρακάτω κείμενο στα ελληνικά.

SOCIÉTÉ

POLÉMIQUE

Red Bull fait céder Lagarde



La boisson contestée sera vendue en France le 15 juillet

Dès le 15 juillet, il sera possible d'acheter du Red Bull en France. C'est l'aboutissement d'une guérilla juridique menée par le numéro un mondial des boissons énergisantes, l'Autrichien Dietrich Mateschitz, 64 ans, propriétaire de deux écuries de F1 (Red Bull et Toro Rosso), contre l'interdiction qui frappe depuis 1996 sa boisson dans l'Hexagone. Ce cocktail à base de taurine, un acide aminé censé « donner des ailes », fait un tabac dans les boîtes de nuit de 140 pays, dont tous ceux de

l'Union à l'exception du Danemark, qui s'était aligné sur la position française. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a déjà rendu quatre avis successifs, tous négatifs. La raison ? Une canette de Red Bull est bourrée de caféine, et surtout de taurine et de D-glucuronolactone (du sucre). L'Agence notait ainsi que les deux canettes quotidiennes préconisées par le fabricant apportaient 10 fois plus de taurine et

1 000 fois plus de D-glucuronolactone qu'un régime normal. Et de conclure que les bénéfices pour la santé de telles doses étaient nuls et que ces produits n'avaient pas fait la preuve de leur innocuité. Des rats dopés à la taurine présentaient des mouvements maxillaires incontrôlés pouvant aller jusqu'à l'autonutiliation ! Depuis, son fabricant a remporté une demi-victoire en avril : une version était commercialisée... mais sans taurine. Pourquoi dès lors autoriser la vente de la sulfureuse boisson ? Au cabinet de Christine Lagarde, on agite une jurisprudence de la Cour européenne, qui rendrait la position française indéfendable.

EN BLACKBOULANT LE RED BULL, LA FRANCE AURAIT PU ÊTRE CONDAMNÉE À PAYER 300 MILLIONS D'EUROS !

Désormais, un pays qui souhaite interdire un produit doit faire la preuve de sa dangerosité. En blackboulant le Red Bull, la France aurait pu être condamnée à payer 300 millions d'euros. Soit ! En France, Red Bull sera commercialisée comme une boisson alcoolisée, avec les précautions d'usage ■

MARIE-SANDRINE SIBIRRE